



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 25 mars 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « *Les politiques publiques de la Ville de Lausanne s'appliquent-elles aussi à Beaulieu ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse adapter l'intensité, l'orientation et les horaires des éclairages situés devant le Palais de Beaulieu, afin de les rendre plus respectueux tant des riverains que de la faune »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse planter des arbres au sein des surfaces de pleine terre situées devant le Palais de Beaulieu, afin de limiter l'effet d'ilot de chaleur urbain et d'améliorer le confort des visiteurs»

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse arracher les plantes néophytes/exotiques situées devant la maison du Presbytère, en conformité avec sa politique de nature en Ville et en cohérence avec les initiatives citoyennes du quartier.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :